

Paris, le 4 juillet 2017 - Communiqué de presse

La CGE, la FÉDÉEH et Hanploi CED se mobilisent pour la création d'un Statut International d'Étudiant-e en situation de handicap à l'ONU

À l'occasion du troisième cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU) de la France en janvier 2018, la CGE, la FÉDÉEH et Hanploi CED proposent au gouvernement de **présenter la création d'un Statut international d'étudiant-e en situation de handicap** et d'apporter des solutions concrètes, ayant pour objectif de limiter les discriminations dont sont victimes les étudiant-e-s en situation de handicap à l'accès aux cursus internationaux.

Une démarche proactive pour lutter contre les discriminations dont sont victimes les étudiants en situation de handicap

L'enseignement supérieur (Universités et grandes écoles) accueille aujourd'hui **plus de 23 300 étudiants en situation de handicap** (source : MENESR - Septembre 2016) et ce chiffre progresse de 13 % chaque année. Dans les Grandes écoles en particulier, le cursus international revêt une grande importance. **Environ 80 % des étudiants en Grande école ont au moins une expérience à l'étranger au cours de leur cursus.**

Or, la CGE et la FEDEEH ont fait le constat que **l'accès à la dimension internationale des cursus de l'enseignement supérieur reste très difficile pour les étudiant-e-s en situation de handicap**. Quatre freins principaux ont été identifiés :

- **Un frein à l'accès aux soins et à l'accès thérapeutique ;**
- **Un frein à la liberté d'aller et venir (problème d'accès aux transports) ;**
- **Un frein à l'accompagnement à la vie sociale, culturelle et personnelle ;**
- **Des barrières administratives et surcoûts discriminatoires.**

Une initiative internationale auprès de l'ONU portée par les associations

Les trois associations souhaitent proposer au gouvernement français de se saisir de l'occasion du troisième cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU) pour soumettre cette problématique internationale en créant un **Statut international d'étudiant-e en situation de handicap**.

Ce statut serait articulé autour de **4 axes** :

- **un axe diplomatique** avec la mise en place d'un référent handicap dans chaque ambassade et consulat ;
- **un axe médical** pour permettre la disponibilité du traitement et faciliter son remboursement par le pays d'origine ;
- **un axe financier** pour limiter les surcoûts liés au handicap (notamment l'accès aux services locaux de transports adaptés)
- **un axe administratif** matérialisé par un document opposable sous la forme d'une carte internationale unique.

Focus : Qu'est-ce que L'Examen Périodique Universel (EPU) ?

« L'Examen Périodique Universel (EPU) est un processus qui consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des Etats membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Il s'agit d'un processus mené par les Etats, sous les auspices du Conseil des droits de l'homme. Il fournit à chaque Etat l'opportunité de présenter les mesures qu'il a pris pour améliorer la situation des droits de

l'homme sur son territoire et remplir ses obligations en la matière. Mécanisme central du Conseil des droits de l'homme, l'EPU est conçu pour assurer une égalité de traitement à chaque pays. »

Source : Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU

Un travail de conviction à mener d'ici janvier 2018

La CGE, accompagnée de la FÉDÉEH et de Hanploi CED, ont soumis leur contribution au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme fin juin 2017. **Ils ont reçu le soutien de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)** qui salue cette initiative en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde. **Le Défenseur des Droits a également accueilli favorablement la démarche.** Une lettre va être transmise à Mme Sophie Cluzel, Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées pour la convaincre de l'intérêt de l'initiative. **Le gouvernement français devrait décider courant octobre d'intégrer ou non cette problématique au prochain EPU prévu pour janvier 2018.**

Retrouvez la contribution complète sur le site www.cge.asso.fr

A PROPOS DE LA CGE

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles (CGE) regroupe 220 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et étrangers, représentant tout le spectre des formations supérieures en Grandes écoles de niveau Master et au delà. Assurant une formation de masse (41 % des Masters délivrés chaque année en France) et de recherche intensive, les Grandes écoles mettent en cohérence un projet pédagogique en fonction du profil de l'étudiant et des débouchés professionnels. *Think tank* pour l'enseignement supérieur et la recherche, et défenseur des intérêts des Grandes écoles, la Conférence accrédite aussi des formations (MS, MSc, BADGE, CQC). Les 265 membres de la CGE (Grandes écoles, entreprises et organismes) permettent à la France de proposer une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples.

CONTACTS PRESSE

TBWA \ CORPORATE Lucille Simon — lucille.simon@tbwa-corporate.com — 04 37 47 36 28

CGE André Bismuth — andre.bismuth@cge.asso.com — 01 46 34 77 58

A PROPOS DE LA FÉDÉEH « le mouvement des jeunes handinamiques ! »

Représentation de la jeunesse mobilisée pour une société inclusive en matière de handicap, la Fédération Étudiante pour une Dynamique Études et Emploi avec un Handicap (FÉDÉEH) soutient le déploiement national d'un réseau composé de plus de 600 jeunes handicapés et de plus de 50 associations et fédérations étudiantes engagés. Avec l'aide de ses membres ressources (structures spécialisées, établissements supérieurs, entreprises et experts) elle accompagne ses bénévoles dans la mise en place d'actions pour la réussite des jeunes handicapés : groupes d'entraide, tutorats d'élèves du secondaire, bourses d'études, prix associatifs, défis sportifs, mobilisation des campus, parrainage vers l'emploi et rencontre d'employeurs.

Majoritairement dirigée par des jeunes en situation de handicap, la FÉDÉEH est lauréate de la France s'engage et agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public et association de jeunesse et d'éducation populaire. Elle est notamment membre du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH). www.fedeeh.org

A PROPOS DE HANPLOI CED

Créée en 2004, à l'initiative de deux Cap Emploi et de dix grandes entreprises engagées en faveur de la diversité, l'association HANPLOI CED a pour mission principale de mettre en relation les candidats en situation de handicap avec les recruteurs. En 2005, l'association lance son site de recrutement www.hanploi.com dédié aux personnes en situation de handicap, dans le but de faciliter l'accès aux offres des recruteurs engagés dans une politique RH en faveur de la diversité. HANPLOI CED, c'est aussi de l'accompagnement sur mesure, à travers des actions de pré-sélection et de recrutement, des modules de formation auprès des entreprises, des administrations, des écoles et des universités, des actions de sensibilisation au handicap, « HANPLOI AND SCHOOL », *programme destiné à la sensibilisation et à la formation dans les grandes écoles et les universités à propos de la question du handicap.*